

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Nouvelle hausse de l'emploi, net recul du chômage en 2017

En 2017, l'emploi a été très dynamique en Paca : près de 15 000 salariés supplémentaires ont été embauchés dans les secteurs concurrentiels hors agriculture et particuliers employeurs, dont un sur dix en intérim. Le rythme de croissance est légèrement moins soutenu qu'en 2016 : +1,3 %, après +1,8 %. Si les créations d'emplois y compris intérim continuent de se réaliser pour l'essentiel dans le tertiaire marchand, le secteur de la construction a été aussi très performant pour la deuxième année consécutive. Dans l'industrie, les besoins de main d'œuvre se sont stabilisés. Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires de contrat aidé continue de chuter.

Parallèlement, le taux de chômage recule de plus d'un point sur un an et s'établit à 10,4 % de la population active fin 2017, son plus bas niveau depuis mi-2011. Par rapport au trimestre précédent, la baisse est d'une ampleur historique (-0,7 point). La demande d'emploi sans activité ou en activité réduite continue toutefois de croître, particulièrement celle de longue durée.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de croissance solide de l'activité nationale : le PIB a progressé de 2,0 % en 2017, soit sa plus forte progression depuis 2011.

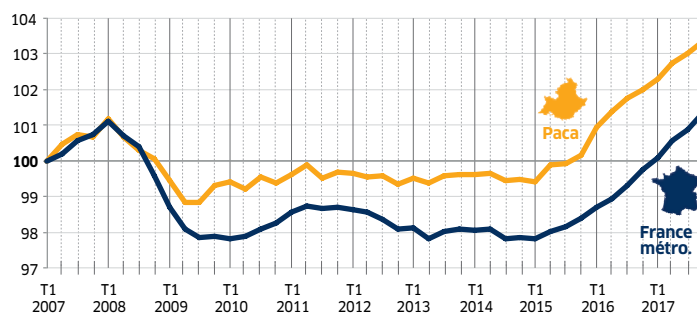
■ Près de 15 000 emplois créés en 2017

Au 4^e trimestre 2017, l'emploi salarié marchand des secteurs concurrentiels hors agriculture et particuliers employeurs progresse encore en **Paca** : +0,3 %, comme au trimestre précédent, soit +3 740 salariés >①. Sur l'ensemble de l'année 2017, ce sont ainsi près de 15 000 emplois qui ont été créés dans la région, après un peu plus de 20 000 en 2016. Sur un an, la hausse ralentit donc un peu : +1,3 %, après +1,8 %. Au total, fin 2017, Paca compte 1 146 000 salariés dans les secteurs marchands non agricoles.

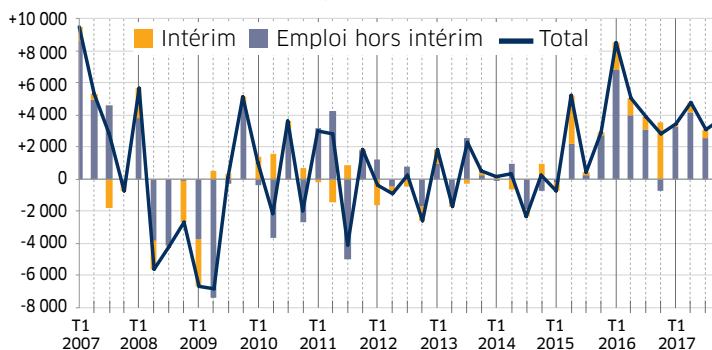
Tout au long de l'année, la croissance de l'emploi a surtout été tirée par celle des emplois hors intérim >②. L'intérim a contribué de façon beaucoup plus modérée et a représenté environ une création d'emploi sur dix en 2017, contre une sur trois en 2016. Au 4^e trimestre 2017, il a progressé de +1,3 %.

En **France métropolitaine**, l'emploi accélère en 2017 : +253 800 salariés, après +211 500 en 2016 (soit +1,6 %, après +1,4 %). C'est la plus forte progression annuelle depuis 2007. L'intérim, qui expliquait presque la moitié des créations d'emploi en 2016, n'en représente plus qu'une sur cinq un an plus tard. Au 4^e trimestre, l'emploi augmente plus vite qu'en Paca : +0,5 %, après +0,3 %. D'après les prévisions de l'Insee, il continuerait d'augmenter d'ici mi-2018 sur un rythme aussi soutenu qu'au semestre précédent, en raison de la progression encore solide de l'activité.

① Évolution de l'emploi salarié marchand (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2007)



② Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié marchand, en Paca (données CVS, en nombre)

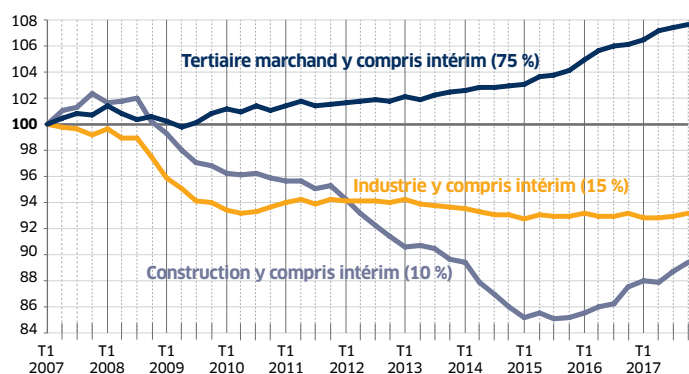


Note : données provisoires

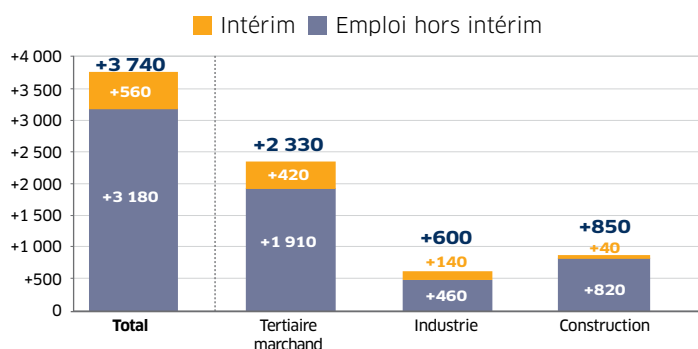
Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acof-Urssaf, Dares, Insee

3 Évolution de l'emploi salarié marchand, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, en Paca (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2007)



4 Évolution de la contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'emploi salarié marchand, en Paca (données CVS, en nombre, entre la fin du T3 2017 et la fin du T4 2017)



Emploi salarié marchand, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, à la fin du 4^e trimestre 2017 (données CVS)

	Emploi y compris intérim	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim ⁽¹⁾ (en %)
Tertiaire marchand	867 300	848 100	19 300	2,2
Industrie	164 900	153 600	11 300	6,9
Construction	112 100	99 900	12 200	10,9
Ensemble Paca	1 146 000	1 101 500	44 500	3,9
Ensemble France métro.	15 977 000	15 240 500	736 500	4,6

⁽¹⁾ Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données arrondies provisoires ; l'addition des trois secteurs d'activité peut ne pas correspondre exactement au total, car celui-ci comprend tous les intérimaires, y compris ceux des secteurs de l'agriculture et du tertiaire non marchand

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

Retrouvez dans le [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca](#) les séries longues de l'emploi salarié marchand, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, ventilées en nomenclature A17 et déclinées par département.

Deuxième année de hausse dans la construction

En **Paca**, en réaffectant chaque intérimaire à son secteur d'activité employeur > **Méthode page 6**, sur les 15 000 créations d'emplois en 2017, plus de huit sur dix ont été réalisées dans le **tertiaire marchand**. C'est toutefois moins qu'en 2016 : la hausse atteint +1,4 %, après +2,0 % (soit +12 340 emplois y compris intérim, après +16 410) > **3**. Sur le seul dernier trimestre de l'année, la demande de travail émanant des entreprises accélère un peu (+0,3 %, après +0,2 %), notamment grâce au léger soutien de l'intérim > **4**. Sur un an, les créations ont été les plus nombreuses dans les *activités de soutien aux entreprises* (+2,8 %, après +3,5 %), le *commerce* (+1,2 %, après +1,6 %), l'*hébergement-restauration* (+2,4 %, après +2,0 %), le *transport et l'entreposage* (+1,8 %, comme en 2016) et l'*information et communication* (+3,0 %, après +3,2 %). À l'inverse, les besoins de main d'œuvre se sont contractés en rythme annuel dans les *autres activités de services* (-2,1 %, après +0,7 %) et dans une moindre mesure, dans les *activités financières et d'assurance* (-0,6 %, après -0,7 %) et les *activités immobilières* (-0,9 %, après +1,4 %).

Après avoir augmenté de 0,4 % en 2016, l'emploi y compris intérim s'est stabilisé en 2017 dans l'**industrie**, en dépit d'un rebond sur le dernier trimestre (+0,4 %). Le repli dans le secteur *raffinage, industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution* (-1,7 %, après -0,8 %) n'a pas été compensé par les hausses dans l'*industrie agroalimentaire* (+1,3 %, après +0,8 %), la *fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines* (+0,6 %, après -0,3 %) et la *fabrication de matériels de transport* (+0,6 %, après -0,8 %).

Enfin, dans la **construction**, les besoins de main d'œuvre progressent vigoureusement pour la deuxième année consécutive : +2,2 %, après +2,7 % (soit +2 450 emplois y compris intérim, après +2 870). En 2017, l'intérim ne contribue que très peu à la croissance de l'emploi, contrairement à 2016 où il était à l'origine de l'essentiel des créations d'emplois. Sur le dernier trimestre de l'année, la demande de travail progresse de 0,8 %, après +1,0 %. Le taux de recours à l'intérim demeure toutefois élevé (10,9 %).

En **France métropolitaine**, en tenant compte de l'emploi intérimaire, les besoins de main d'œuvre augmentent dans tous les secteurs d'activité en 2017. Ils accélèrent dans l'**industrie** (+0,5 %, après +0,2 %) et la **construction** (+2,4 %, après +0,6 %) et progressent au même rythme qu'en 2016 dans le **tertiaire marchand** (+1,8 %).

Avertissement

L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données.

Par ailleurs, depuis le premier trimestre 2017, les données sont établies en coproduction avec l'Acoess (champ hors intérim) et la Dares (sur l'intérim).

La chute du nombre de bénéficiaires de contrat aidé se poursuit

Au cours du dernier trimestre de 2017, 6 400 Contrats uniques d'insertion (CUI), Emplois d'avenir et Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) ont été signés ou reconduits en Paca > 5. Sur un an, ce nombre diminue de moitié (-6 600 entrées), consolidant ainsi la forte baisse du 3^e trimestre (-55 %, soit -6 800 entrées). Comme depuis près de deux ans, le nombre de nouveaux contrats dans la sphère marchande se replie en rythme annuel (-73 %, soit -1 200). Ainsi, seulement 70 entrées ou reconductions en CUI-CIE (-930) et une dizaine en Emploi d'avenir (-200) ont été recensées au cours du 4^e trimestre. Pour la première fois en 2017, les entrées en CDDI dans les entreprises d'insertion se réduisent également (-11 %, soit -50). Dans le secteur non marchand, la chute du nombre d'entrées se poursuit pour le 3^e trimestre consécutif (-48 % sur un an, soit -5 400 entrées). Ce net recul concerne les CUI-CAE (-55 %, soit -4 600) et les Emplois d'avenir (-76 %, soit -840). Les CDDI dans les Ateliers et chantiers d'insertion demeurent légèrement en hausse (+3 %, soit +50).

Conséquence du repli des entrées et reconductions en contrat aidé, le nombre de bénéficiaires enchaîne un 5^e trimestre consécutif de baisse en Paca > 6. Fin décembre 2017, la région dénombre 20 500 bénéficiaires, soit une diminution de 43 % sur un an (-15 600 personnes) > 7. Les effectifs s'effondrent à la fois dans le secteur marchand (-52 %, soit -3 000) et dans le secteur non marchand (-42 %, soit -12 700), qui concentre la majeure partie des bénéficiaires de la région (87 %).

En France métropolitaine, la chute des entrées et reconductions dans les principaux contrats aidés s'intensifie également (-45 % par rapport au 4^e trimestre 2016, soit -55 000 nouveaux contrats, après -35 % au 3^e trimestre). Comme en Paca, cette baisse s'observe à la fois dans la sphère marchande (-49 %) et non marchande (-44 %). Le nombre de bénéficiaires diminue toutefois moins fortement qu'en région (-31 %, soit -126 100 salariés).

Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés (données brutes)

	Effectif	Variation annuelle (en nb.)	Variation trimestrielle (en nombre)			
			T4 2017	T1 2017	T2 2017	T3 2017
Secteur non marchand	17 800	-12 650	-50	-1 800	-6 620	-4 180
CUI-CAE	11 000	-10 040	+300	-1 440	-5 430	-3 470
Emplois d'avenir	3 600	-2 480	-270	-350	-1 110	-750
CDDI ⁽¹⁾	3 200	-130	-80	-20	-80	+40
Secteur marchand	2 800	-2 990	-660	-690	-840	-800
CUI-CIE	900	-2 110	-570	-480	-530	-530
Emplois d'avenir	1 200	-830	-100	-220	-280	-230
CDDI ⁽¹⁾	600	-50	+10	+20	-30	-40
Total Paca	20 500	-15 640	-710	-2 490	-7 460	-4 980
Total France métropolitaine	287 200	-126 060	-10 110	-3 740	-60 050	-52 160

(1) Le CDDI peut être réalisé soit dans un atelier et chantier d'insertion (ACI) (secteur non marchand), soit dans une entreprise d'insertion (EI) (secteur marchand)

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires - Source : ASP - Traitements : Dares

Timide progression de l'apprentissage

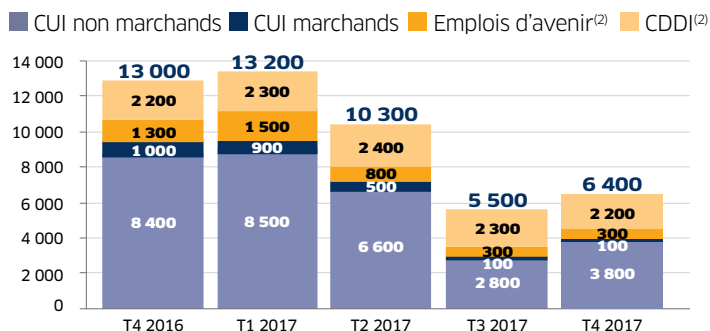
En Paca, 18 300 contrats d'apprentissage ont été enregistrés par les chambres consulaires entre juin 2017 et janvier 2018, soit une légère hausse de 1 % par rapport à la campagne précédente > 8. À l'échelon national, l'augmentation est plus franche (+4 %).

Selon les comptages partiels de février 2018, l'apprentissage devrait poursuivre sa progression en Paca.

Avertissement

Suite à des difficultés techniques, les statistiques mensuelles des contrats de professionnalisation sont indisponibles. Les données de certains OPCA, qui doivent chaque mois saisir les informations dans une application de gestion étant manquantes, les statistiques sont incomplètes.

Entrées⁽¹⁾ dans les principaux contrats aidés, en Paca (données brutes, en cumuls trimestriels)



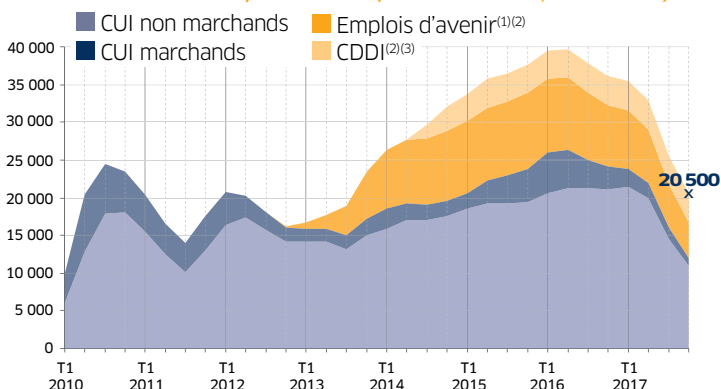
(1) y compris avenants de reconduction

(2) marchands et non marchands

Note : données arrondies, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

Évolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Paca (données brutes, en nombre)



(1) les Emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012

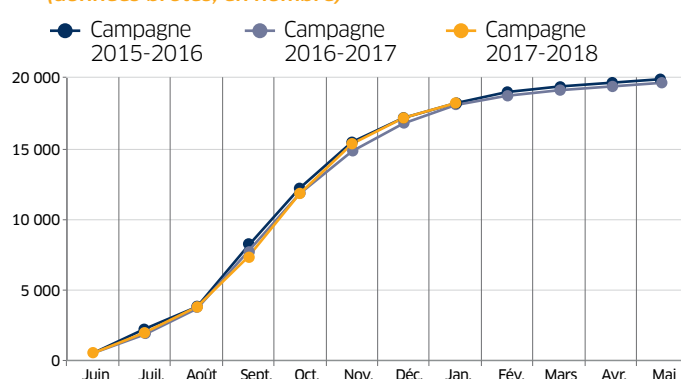
(2) marchands et non marchands

(3) depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) doivent recruter leurs salariés en CDDI

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

Contrats d'apprentissage enregistrés en Paca (données brutes, en nombre)



Note : données cumulées, provisoires

Champ : hors apprentis du secteur public

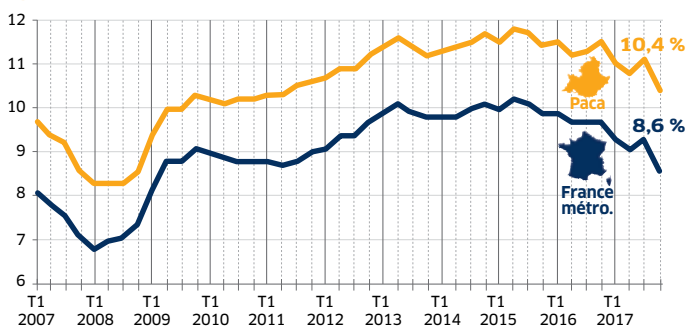
Sources : Dares, Direccte Paca - Traitements : Dares

Recul historique du taux de chômage

En **Paca** comme en France métropolitaine, malgré quelques soubresauts, le taux de chômage est orienté à la baisse depuis début 2015 >9. Au 4^e trimestre 2017, après un trimestre de rebond, il diminue fortement dans la région (-0,7 point) et s'établit ainsi à 10,4 % de la population active. Il s'agit du niveau le plus faible observé depuis mi-2011 et de la plus forte baisse trimestrielle jamais enregistrée. Sur un an, le taux recule de 1,1 point.

En **France métropolitaine**, le repli est de même ampleur qu'en Paca, tant en rythme trimestriel qu'annuel. Le taux de chômage atteint ainsi 8,6 % de la population active fin 2017, son plus bas niveau depuis début 2009. D'après les prévisions de l'Insee, la hausse de l'emploi serait proche de celle de la population active, de sorte que le taux de chômage resterait inchangé au premier semestre 2018.

9 Taux de chômage (données CVS, en %)



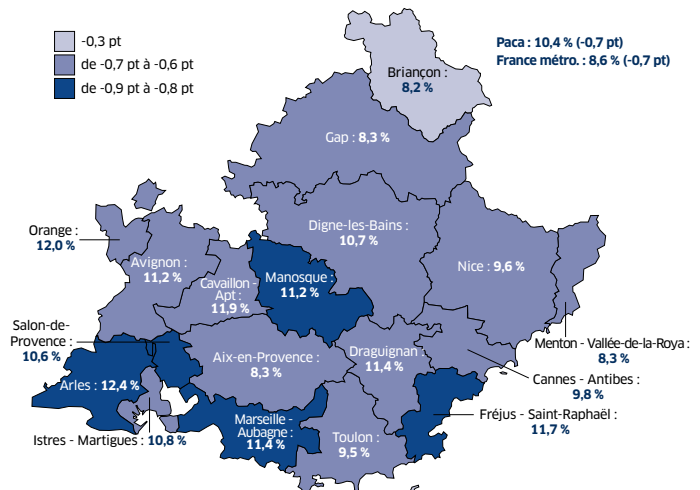
Note : données trimestrielles, provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre
Source : Insee, *taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)*

Tous les **départements** de la région sont concernés par cette baisse trimestrielle du taux de chômage. Avec -0,9 point, elle est la plus forte dans les Bouches-du-Rhône (10,7 %) qui se situe désormais au 3^e rang des départements de Paca aux taux de chômage les plus élevés, après avoir été en 1^{re} ou 2^e position pendant plus de 30 ans. Dans le Var (10,0 %) et le Vaucluse (11,6 %), le repli est similaire à la région (-0,7 point). La diminution est un peu moins marquée (-0,6 point) dans les Alpes-Maritimes (9,6 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (10,8 %). Enfin, elle est la plus faible (-0,5 point) dans les Hautes-Alpes (8,4 %), où le taux de chômage demeure le plus bas de la région.

À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage recule également dans chacune des **zones d'emploi** de Paca >10. Le repli est le plus vigoureux (-0,9 point) à Salon-de-Provence

(10,6 %), Marseille - Aubagne (11,4 %), Fréjus - Saint-Raphaël (11,7 %) et Arles (12,4 %), et, dans une moindre mesure (-0,8 point), à Manosque (11,2 %). La diminution est la plus faible (-0,3 point) à Briançon (8,2 %), qui reste la zone d'emploi la moins touchée par le chômage dans la région. Dans les autres territoires de Paca, la baisse du taux de chômage oscille entre -0,7 et -0,6 point, proche de l'évolution régionale.

10 Évolution du taux de chômage par zone d'emploi de Paca, entre le 3^e trimestre et le 4^e trimestre 2017 (données CVS, évolution trimestrielle en point et taux en % au 4^e trimestre 2017)



Note : données provisoires

Source : Insee, *taux de chômage localisés*

Accélération de la demande d'emploi de longue durée

Au 4^e trimestre 2017, **Paca** compte en moyenne 498 500 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C, (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) >11. C'est 19 700 de plus qu'un an auparavant, soit +4,1 % par rapport au 4^e trimestre 2016. Si cette hausse annuelle est autant importante qu'au trimestre précédent, le rythme de croissance de la demande d'emploi demeure néanmoins en deçà de ceux enregistrés pendant la période de difficultés économiques qui a été marquée par la récession de 2008-2009 et la crise des dettes souveraines de 2011. Par ailleurs, en rythme trimestriel, l'augmentation de la demande d'emploi ralentit, passant de +1,5 % au 3^e trimestre 2017 à +0,6 % au 4^e trimestre. D'après les premières données mensuelles disponibles, si le nombre de demandeurs d'emploi enregistré

11 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits en fin de mois à Pôle emploi (données CVS-CJO)

	Moyenne trimestrielle (en nombre)	Évolution annuelle (en %)				
	T4 2017	T1 2017	T2 2017	T3 2017	T4 2017	T1 2018 acquis ⁽¹⁾
Hommes	245 400	+1,6	+2,5	+2,4	+2,1	+1,1
Femmes	253 100	+3,5	+5,3	+5,6	+6,2	+5,4
Âgés de moins de 25 ans	60 600	-1,6	+0,1	+0,8	+1,9	+2,0
Âgés de 25 à 49 ans	305 900	+1,7	+3,1	+3,0	+3,0	+2,3
Âgés de 50 ans ou plus⁽²⁾	132 000	+7,1	+7,8	+8,2	+8,0	+6,2
Inscrits depuis moins d'un an	281 000	+5,3	+4,7	+2,2	+0,8	-1,4
Inscrits depuis un an ou plus	217 500	-1,0	+2,8	+6,5	+8,7	+9,7
Total Paca	498 500	+2,6	+3,9	+4,0	+4,1	+3,3
Total France métropolitaine	5 620 900	+0,8	+2,3	+2,7	+2,8	+2,1

⁽¹⁾ Les données de janvier et de février 2018 étant connues, l'acquis de croissance pour le T1 2018 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre février et mars 2018.

⁽²⁾ L'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi entre 2009 et 2011, combinée au relèvement de l'âge légal de départ en retraite prévu par les réformes des retraites depuis 2010, contribuent à la hausse du nombre des demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus enregistrés sur les listes de Pôle emploi.

Note : données arrondies

Lecture : au T4 2017, en Paca, le nombre moyen de demandeurs d'emploi est de 498 500 (moyenne des niveaux des mois d'octobre, novembre et décembre 2017). Par rapport au T4 2016, il augmente de 4,1 %.

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - **Calculs des CVS-CJO :** Dares

en février 2018 se maintient en mars, la hausse annuelle serait plus modérée au 1^{er} trimestre 2018.

Au **niveau départemental**, l'élévation du nombre de demandeurs d'emploi s'intensifie dans les Alpes-de-Haute-Provence (+5,2 % au 4^e trimestre, après +5,0 %), les Hautes-Alpes (+5,1 %, après +4,5 %), le Var (+3,7 %, après +3,1 %) et le Vaucluse (+3,3 %, après +2,2 %). À l'inverse, elle décélère dans les Bouches-du-Rhône (+4,6 %, après +5,0 %) et les Alpes-Maritimes (+3,6 %, après +3,8 %). Début 2018, le rythme de progression devrait ralentir dans tous les départements de Paca à l'exception de Vaucluse.

Les trois quarts de l'augmentation de la demande d'emploi régionale est imputable aux femmes dont le nombre croît de 6,2 % fin 2017, après +5,6 %. La hausse du nombre d'hommes est à l'inverse beaucoup moins soutenue : +2,1 %, après +2,4 %. Au 1^{er} trimestre 2018, cet écart devrait encore s'accroître.

Alors qu'il baissait en rythme annuel pour se stabiliser au printemps, le nombre de jeunes de moins de 25 ans est orienté à la hausse depuis mi-2017. Au 4^e trimestre, il s'accroît deux fois plus vite qu'au trimestre précédent : +1,9 % sur un an (soit +1 100 demandeurs d'emploi), après +0,8 %. Cette augmentation, qui concerne uniquement les jeunes femmes, serait de même ampleur début 2018 si le niveau de mars est identique à celui atteint en février.

Après trois accélérations successives, la demande d'emploi des 50 ans ou plus, toujours très vive, se modère à peine : +8,0 % en moyenne au 4^e trimestre 2017 (soit +9 700 demandeurs d'emploi), après +8,2 %. Cette nouvelle hausse est toutefois inférieure aux rythmes observés depuis l'extinction

progressive de la dispense de recherche d'emploi des seniors amorcée en 2009 et le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite en 2010. Si le niveau de février se maintient en mars, le ralentissement devrait être plus franc début 2018.

Alors qu'il baissait début 2017, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis un an ou plus) est reparti à la hausse depuis trois trimestres. De plus, sa progression s'intensifie : +8,7 % (soit +17 400), après +6,5 % au 3^e trimestre. Leur part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi atteint ainsi 43,6 %, soit presque deux points de plus qu'un an auparavant. À l'inverse, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an progresse à un rythme trois fois moins soutenu qu'au trimestre précédent (+0,8 %, après +2,2 %). Début 2018, il devrait diminuer, tandis que l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée devrait encore s'accroître.

En **France métropolitaine**, 5 620 900 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégories A, B, C en moyenne au 4^e trimestre 2017, soit +2,8 % sur un an (après +2,7 %). Contrairement au niveau régional, le nombre de jeunes continue de se replier (-1,0 %, après -2,1 %). En revanche, les évolutions pour les seniors ainsi que celles par sexe et ancienneté d'inscription sont similaires à la région. Ainsi, la hausse des demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus et celle des inscrits depuis moins d'un an ralentit tandis que celle des demandeurs d'emploi de longue durée accélère. Début 2018, ces tendances se poursuivraient et le nombre d'inscrits depuis moins d'un an pourrait même diminuer.

Rédaction achevée le 3 avril 2018.

Virginie D'Angelo, Virginie Meyer et Mathieu Sauviac

Pour en savoir plus

> Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca

> Note de conjoncture nationale de l'Insee, mars 2018 : "[Investissement tonique, consommation en demi-teinte](#)"

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul, périodicité et populations couvertes diffèrent. Le taux de chômage est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le nombre de demandeurs d'emploi est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme chômeur au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les

listes de Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des demandeurs d'emploi de catégorie A ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas.

Pour en savoir plus :

- Documentation méthodologique : "[Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi](#)"
- Définition du chômage BIT (Insee) : "[Pour comprendre... la mesure du chômage](#)"

Méthode de construction des séries d'emploi y compris intérim

À partir des résultats du 1^{er} trimestre 2017, soit depuis l'été 2017, les estimations trimestrielles d'emploi localisées sont réalisées par l'Insee en partenariat avec l'Acoss et les Urssaf ainsi que la Dares, afin d'assurer une plus grande cohérence des messages et de les rendre plus lisibles. Les niveaux d'emploi restent issus des estimations annuelles d'emploi produites par l'Insee. À ces niveaux d'emploi de référence, sont appliqués des taux d'évolution trimestriels élaborés par l'Acoss et les Urssaf sur le champ privé hors intérim, et par la Dares sur l'intérim. La synthèse de l'ensemble des éléments est assurée par l'Insee.

Concernant l'intérim, l'Insee et la Dares publient désormais des séries harmonisées du nombre d'intérimaires aux niveaux régional et départemental. Ces séries correspondent *au nombre de contrats en cours en fin de mois à l'agence d'intérim*. Produites

et désaisonnalisées par la Dares, elles intègrent depuis l'été 2017 les CDI intérimaires. Grâce à cet indicateur, il est ainsi possible de connaître, pour chaque département, le nombre d'intérimaires présents dans chaque secteur d'activité.

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité au niveau régional, le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Paca utilise cet indicateur pour obtenir une série d'emploi y compris intérim. Aux effectifs intérimaires produits par la Dares, sont ajoutés, pour chaque secteur d'activité, les effectifs hors intérim publiés par l'Insee. Cette approche diverge de celle de l'Insee qui continue de classer l'intérim en totalité dans le tertiaire marchand. En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentes dans cette note sont différentes de celles publiées par l'Insee.

Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

Les contrats aidés

Destinés prioritairement aux demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, les contrats aidés diminuent les coûts d'embauche et/ou de formation de certains salariés pour les employeurs. Aujourd'hui, il en existe trois types :

> **les Contrats uniques d'insertion (CUI)** : entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2010, ces contrats de travail visent à favoriser l'insertion professionnelle des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ils concernent notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, de 50 ans ou plus et les bénéficiaires de minima sociaux. Ils se déclinent en deux volets : le **Contrat initiative emploi (CUI-CIE)** dans le secteur marchand, et le **Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)** dans le secteur non marchand. Ce dernier secteur est privilégié par les pouvoirs publics compte tenu d'un plus fort impact de ces contrats sur le niveau d'emploi (à la hausse) et de chômage (à la baisse) que le secteur marchand, où les effets d'aubaine et de substitution sont plus marqués.

La signature d'un CUI ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région. Le volume de ces contrats est déterminé semestriellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Paca représente ainsi autour de 10 % de l'enveloppe financière nationale ;

> **les Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)** : suite à la réforme de l'insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'État. En conséquence, pour les **Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)**, le recours aux contrats aidés a pris fin au 1^{er} juillet 2014 et le CUI-CAE est désormais remplacé par le CDDI qui a vocation lui aussi à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. D'une durée minimale de 4 mois renouvelables dans la limite d'une durée totale de 2 ans, il peut toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé. Le CDDI concerne également le secteur

marchand dans le cadre des recrutements par une **Entreprise d'insertion (EI)** ;

> **les Emplois d'avenir** : ils sont une forme spécifique du Contrat unique d'insertion, destinés aux jeunes sans emploi de 16 à 25 ans et aux personnes handicapées de moins de 30 ans, peu ou pas qualifiés, ou résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou une zone de revitalisation rurale (ZRR). Créés en novembre 2012, ils ont pour objectif de proposer à ces jeunes des solutions d'emploi et de leur ouvrir l'accès à une qualification pour favoriser leur insertion professionnelle. Comme pour le CUI, les employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités, établissements publics) sont privilégiés par les orientations ministérielles.

Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. A quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

> **les contrats d'apprentissage** : ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat ;

> **les contrats de professionnalisation** : mis en place en 2005, ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'Etat ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensée en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion (CUI), ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Paca :

www.paca.direccte.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Patrick Maddalone

Chef de projet : Virginie Meyer - virginie.meyer@direccte.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@direccte.gouv.fr

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation

Conception : L'agence Mars

